



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de suivi de site du centre de valorisation des déchets urbains exploité par la société d'exploitation thermique du Mirail (SETMI) à Toulouse

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 portant renouvellement de la commission de suivi de site du centre de valorisation des déchets urbains exploité par la société d'exploitation thermique du Mirail (SETMI) à Toulouse et désignation des membres de son bureau, modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2023 portant modification de la composition de la commission de suivi de site du centre de valorisation des déchets urbains exploité par la société d'exploitation thermique du Mirail (SETMI) ;

Vu le courriel du 5 février 2024 de ATMO Occitanie ;

Considérant que le syndicat mixte DECOSET représente la société d'exploitation thermique du Mirail (SETMI) à Toulouse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Arrête :

Article 1er. – L'article 1^{er} de l'arrêté modificatif du 7 août 2023 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au paragraphe II – Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » :

Ville de Toulouse :

- M. François CHOLLET, titulaire
- M. Nicolas MISIAK, suppléant

Commune de Blagnac :

- M. Pascal BOUREAU, titulaire
- M. Jean-Michel MAZARDO, suppléant

Commune Portet-sur-Garonne :

- M. Maxime DARRAX, titulaire
- Mme Anaïs RODRIGUEZ, suppléante

Commune de Tournefeuille :

- M. Bruno LOMBARDO, titulaire
- M. Jean-Pascal GUILLEMET, suppléant.

Au paragraphe IV – Collège « Représentants de l'exploitant de l'installation » :

- M. Julien DREVET
- M. Jean-Christophe ROUET
- Mme Julie DEVILLETTE
- M. Alexis BACLE
- M. Christophe ARAN
- le président du syndicat mixte DECOSET ou ses représentants.

Rajout d'un paragraphe XI – Collège « Personnalités qualifiées »

- le directeur d'ATMO Occitanie ou ses représentants.

Le reste sans changement.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 AOÛT 2024

Pour le préfet et par délégation
la Secrétaire générale adjointe
la Sous-préfète à la ville


Hélène LESTARQUIT